

*Le président*

*Paris, le 12 novembre 2024*

Références à rappeler : 24-018 / 24-DCC-197

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par la société La Française des jeux (ci-après « FDJ ») dans le contexte de sa prise de contrôle exclusif de la société Kindred Group, autorisée le 13 septembre 2024 par décision n° 24-DCC-197, vous avez proposé en tant que mandataire indépendant le cabinet Ntrust, représenté par M. Philippe-Roger Nataf, chargé de vérifier le respect par FDJ de ses engagements.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agréé ledit cabinet en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services le 25 octobre 2024.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

---

© Autorité de la concurrence